

MAR 2024\_09

## DECISION DU MAIRE

### **AVENANT 2 MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX REHABILITATION FOYER DES JEUNES ESPACE RICHAMBEAU**

Le Maire de SAINTE-HERMINE,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **15 JUILLET 2020** portant délégation de pouvoir au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 209 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les décisions MAR2022\_02 du 5 janvier 2022 et MAR2023\_27 du 13 avril 2023 relatives au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du foyer des jeunes situé à l'Espace Richambeau,

CONSIDERANT le suivi de production photovoltaïque et que l'avenant 2 présenté par l'entreprise MAITRISE ET COORDINATION DU BATIMENT (MCB) – Rue du Pinay – BP 60211 – 85106 LES SABLES D'OLONNE CEDEX présente toutes les garanties sur le plan économique et technique,

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'avenant 2 proposé par la société MAITRISE ET COORDINATION DU BATIMENT (MCB) – Rue du Pinay – BP 60211 – 85106 LES SABLES D'OLONNE CEDEX concernant le suivi de la production photovoltaïque en collaboration avec le bureau d'études ATBI, dans le cadre de la réhabilitation du foyer des jeunes situé à l'Espace Richambeau, est retenu pour un montant de 1 020 € TTC (850 € HT). Le marché s'éleve par conséquent à 17 340 € TTC (14 450 € HT).

**Article 2 :** Cette dépense sera imputée à l'article 2313 du Budget Principal 2024.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de FONTENAY-LE-COMTE, affichée et notifiée à la société MAITRISE ET COORDINATION DU BATIMENT (MCB). Il en sera rendu compte au Conseil Municipal dans sa prochaine séance, conformément aux dispositions du C.G.C.T.

Fait à SAINTE-HERMINE, le 8 juillet 2024

**Philippe BARRÉ**

Maire de SAINTE-HERMINE

Signé électroniquement par Philippe Barre  
Date de signature : 08/07/2024  
Qualité : Maire de Sainte Hermine